

FICHE 2-3 : LES COUVERTURES

Constat

Un seul type de matériaux constitue les couvertures traditionnelles de VILLEBOIS-LAVALETTE : la tuile creuse.

La tuile utilisée, sur la quasi totalité des immeubles du territoire, est essentiellement la tuile creuse (canal ou tige de botte). Les tuiles plates mécaniques ont quelquefois été utilisées jusqu'au milieu du XXe siècle pour remplacer la tuile creuse des immeubles existants, ou, pour couvrir quelques bâtiments neufs : l'usage de ce type de tuile doit rester exceptionnel et il doit être réservé au remplacement ponctuel des tuiles plates mécaniques existantes : en cas de réfection complète d'une couverture en tuile plate mécanique, préférer la pose de tuiles canal ou tige de botte.

L'ardoise est quasiment inexistante à VILLEBOIS-LAVALETTE. L'usage de l'ardoise, qui est un matériau de couverture peu représentatif de l'architecture vernaculaire de VILLEBOIS-LAVALETTE, doit rester exceptionnel.

Les autres matériaux traditionnels, comme les métaux (zinc, plomb, cuivre) ne sont pas utilisés pour couvrir les bâtiments. Seul le bac acier est employé, très ponctuellement, pour couvrir des hangars agricoles récents.

Suivant le type de matériaux utilisés, les pentes des toitures varient :

- tuiles creuses = toiture à faible pente,
- tuiles plates = toiture à pente plus forte
- ardoise = toiture très inclinée.

L'utilisation majoritaire de la tuile creuse, sur la quasi totalité des immeubles de VILLEBOIS-LAVALETTE, apporte, à son vélum bâti, une grande homogénéité de forme, de volumétrie, de tonalité, qui renforce le caractère patrimonial des lieux. Afin de maintenir cette qualité, les nouveaux bâtiments doivent employer ce type de couverture en tuiles creuses.

Mises en œuvre

Les tuiles : canal ou tige de botte

Les couvertures en tuiles, canal ou tige de botte, sont mises en œuvre avec une tuile de courant et une tuile de couvrant. Cette technique de mise en œuvre doit être préservée car elle est essentielle pour perpétuer les proportions et les finitions des couvertures traditionnelles.

Afin d'éviter le glissement des tuiles creuses pour une pose sur liteaux, certain fabricant proposent des tuiles de courant avec tenon. La tuile est ainsi calée sur le liteau avec le poids des autres tuiles et elle ne glisse pas.

Les faîtages, et les arêtiers, sont constitués de tuiles ½ rondes scellées au mortier serré de chaux. Les faîtages ne possèdent pas de crête et les épis de faîtage sont rares.

Les rives latérales sont traitées avec deux tuiles de couvrant posées l'une sur l'autre avec un léger décalage (rive à double renvers). Sur certains bâtiments de la fin du XIXe siècle (ou du début du XXe), les rives latérales peuvent être débordantes, mais cette disposition doit rester exceptionnelle car elle n'est pas traditionnelle et, avec ce type de finition, il n'est pas aisé de réaliser une rive avec tuiles à double renvers posées sur un chevron de rive.

Les tuiles constituant les rives d'égout traditionnelles sont posées sur voliges avec chevrons débordant. Les petits bâtiments à simple rez-de-chaussée, ne possèdent pas de gouttières pendantes, la tuile de courant évacuant les eaux. Pour les autres bâtiments, les gouttières sont pendantes, en zinc, et les descentes en zinc sont posées verticalement.

Particularité des couvertures locales : les abouts des rangs des tuiles de couvrant sont quelquefois fermés par des éléments en terre cuite qui possèdent une forme particulière qui prend le vocable de « nez de cochon ». Ces éléments de terre cuite, s'ils existent sur les couvertures à remplacer doivent être restitués afin de conserver cette tradition. Certain fabricant de tuiles les propose en catalogue.

Les tuiles plates

Leur utilisation, très ponctuelle à VILLEBOIS-LAVALETTE, ne permet pas de définir des critères communs de mise en œuvre pour maintenir une tradition locale.

L'ardoise

Les techniques de poses des ardoises sont traditionnelles : pose droite au crochet sur voliges avec des ouvrages de finition en zinc (bandes de rives, d'arêtier, de faîtage).



A SAVOIR... LES COUVERTURES

Les couleurs des tuiles

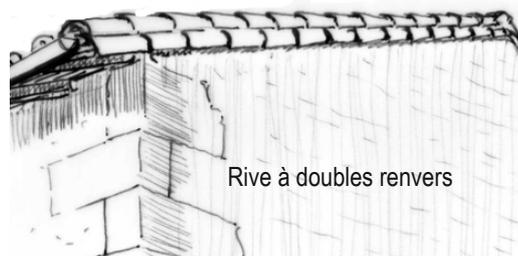
La couleur des tuiles est obtenue lors de la cuisson de l'argile qui, en fonction de sa composition (présence de minéraux en quantité plus ou moins élevée) prend une couleur plus ou moins prononcée : d'un orange clair à un brun foncé. À VILLEBOIS-LAVALLETTE, les argiles dont la teneur en fer est importante (couleurs ocre-rouge à brun-clair) ont été exploitées depuis le haut moyen Age. La couleur des toits de VILLEBOIS-LAVALLETTE est donc liée aux couleurs des argiles locales qui ne sont pas orangés, mais qui tirent plutôt sur le rouge. Pour une intégration réussie, il est souhaitable d'utiliser des tuiles de différentes tonalités (3 tons mêlés) et vieillies.



Les tuiles creuses et leurs mises en œuvre

> CE QUI EST TRADITIONNEL

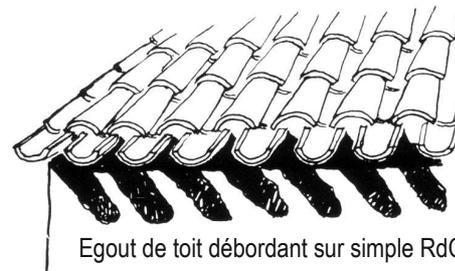
Tuiles Canal 2 éléments



Rive à doubles renvers

> CE QUI EST TOLÉRÉ

En SU 2 : Tuile romane creuse



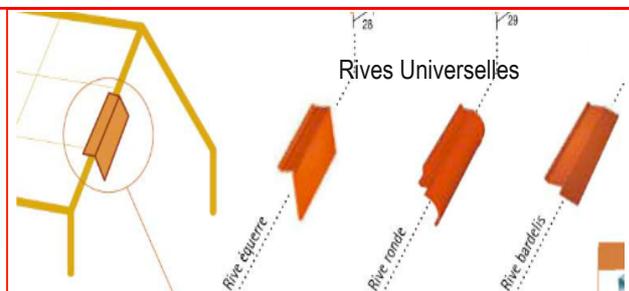
Egout de toit débordant sur simple RdC

> CE QUI EST INTERDIT

Tuile Romane à courant plat et

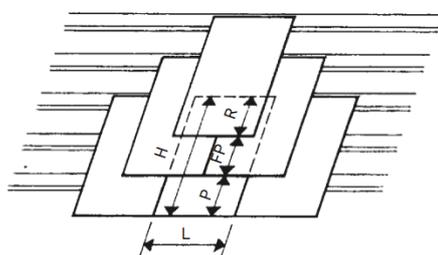


Tuiles Romanes avec Ressaut



Rives Universelles

Les autres matériaux



Ardoise : pose classique = droite



Zinc à joints debouts (projet contemporain)

Que dit le règlement de l'AVAP pour les secteurs SU ?

=> **En SU1** : Seules les tuiles canal ou tige de botte sont autorisées, avec une pose traditionnelle. Zinc prépatiné (à joints debouts) sur projet contemporain : toléré

=> **En SU2** : Possibilité d'utiliser, en plus, de la tuile Romane, à courant courbé, sans ressaut au milieu du pureau.

=> Couleur de la tuile : Teinte terre cuite tirant sur le rouge ou le rouge-orangé, avec 3 tons mêlés (pour tous les secteurs)

=> Autres matériaux : voir règlement de chaque secteur.

=> Matériaux interdits pour tous les secteurs : Tôle ondulée ; PVC ou polycarbonate ; bac acier et fibro-ciment (sauf en SU3 et en SP2, pour ces 2 derniers matériaux, avec prescriptions spéciales)